



17

Compte-rendu du CDEN du vendredi 5 avril 2013

Après avoir approuvé le compte-rendu du dernier CDEN, est proposé le montant de la nouvelle IRL (Indemnité Représentative de Logement) des instituteurs. Il reste 15 instituteurs logés par les communes sur la Charente Maritime. L'IRL est inchangée depuis 2008.

Vient ensuite le renouvellement quadriennal des DDEN (257 DDEN et 17 nouvelles candidatures adoptées)

Le DASEN présente la situation de la rentrée scolaire 2013 à l'aide d'un diaporama. Il admet que le côté quantitatif existe dans une carte scolaire. Il explique que depuis plusieurs années il fait des choix clairement exprimés comme par exemple toucher le moins possible aux Rased. Il note qu'on peut s'appuyer sur les choix qui ont été fait sur les zones d'Education Prioritaire dans le passé comme par exemple des écoles avec plus de maîtres que de classes. Même chose au niveau du handicap. le 17 possède un terrain favorable à ces réformes.

Il informe les présents d'une opération très importante dans le département : la semaine de la maternelle. Elle aura lieu du 21 au 24 mai.

La population de la Charente-Maritime augmente plus rapidement que la population nationale. En ce qui concerne le nombre de naissances, un creux a eu lieu en 2007. La croissance annuelle des logements est soutenue dans les agglomérations et sur un axe Saintes/Royan. Il constate une baisse des naissances sur La Rochelle, Royan et Rochefort au profit du Nord de l'Aunis et très légèrement de Saintes.

Les secteurs des collèges ont tous été touchés par une hausse sauf Oléron. Sur l'Aunis il faudra retravailler les sectorisations.

Priorités affichées par l'administration :

- congé formation + 1 ETP
- moins de 3 ans +6 ETP
- maîtres de plus que de classes + 6 ETP
- formation des stagiaires 2 formations : +13,25 ETP

Rappel : 11 ETP en juin 2012 dans le cadre des mesures d'urgence.

157 stagiaires (ancien et nouveau concours) sont attendus cette année dans le

département.

A noter que les seuils d'ouverture et de fermeture n'ont pas été strictement observés. Pour le SNUipp 17, il est nécessaire que les décisions prises soient d'abord favorables aux écoles pour tirer vers le haut les conditions de travail des élèves et des enseignants.

En ASH, le DASEN rappelle qu'il y aura 2 départs en formation de psychologue.

II montre ensuite une carte de scolarisation des moins de trois ans sur le 17 qu'il croise avec une carte des places disponibles pour ces élèves avec un seuil à 25 par classe. Enfin il montre où seront implantés les postes dédiés au moins de 3 ans (6 ETP), les postes "un maître de plus que de classes".

II donne les rapports élèves/classes :

ECLAIR = 21.15

RRS = 20

ECLAIR + RRS = 20.55

HORS ECLAIR + RRS = 23.76

Le DASEN explique quels sont les moyens existants avant mesure de carte en termes de maîtres de plus que de classes. Puis il montre où seront implantés les 6 postes. Ce seront des postes pérennes.

Etude des documents

Ecoles élémentaires

Le SNUipp évoque l'école Pérat de Saintes à 98 (arrivée prochaine d'une famille) et demande que la fermeture soit transformée en fermeture conditionnelle. Pas de confirmation de Madame Charpentier. La famille en question ne s'est pas présentée.

Madame GIRAUD, maire de Thénac, insiste sur la spécificité de cette école et évoque le mouvement revendicatif des parents qui veulent préserver la mixité sociale sur ce site. Elle corrobore la demande du SNUipp 17.

Réponse du DASEN : on a traité cette école comme une école de ZEP alors qu'elle n'y est pas. Cette décision est prise dans le contexte global de Saintes et agglo. Saintes Pérat est un bon compromis entre le qualitatif et le quantitatif. C'est comme l'Yeuse à Royan. Il dit qu'il assume ses choix.

Les communes alentour ont repris leurs élèves pour maintenir leurs effectifs. Cela participe de la situation globale.

Le SNUipp 17 évoque la situation de Loulay pour lever la mesure de fermeture conditionnelle (ZRR).

Le SNUipp 17 évoque également l'école des Gdes Varennes.

Le DASEN explique que dès que le seuil sera atteint à la rentrée prochaine il ouvrira.

Le SNUipp 17 déplore que ce soient les enseignants et les élèves qui fassent les frais.

Ecoles maternelles

Monsieur Yann JUIN, maire d'Esnandes, évoque la situation de l'école de BREUILLET avec 65 élèves et quelques autres écoles.

Le DASEN répond que sur BREUILLET, si on ouvre l'an prochain, on prend le risque de fermer l'année suivante.

Le SNUipp 17 évoque Saint Agnant avec 128 élèves. Madame CLAVAUD dit que dedans sont comptés les enfants de 3 ans "hypothétiques". Il demande le passage de la fermeture à la fermeture conditionnelle..

Le DASEN précise que sur ROYAN l'YEUSE et AULNAY les deux mesures « TPS » n'entraînent pas de mesures sur les postes d'enseignants.

Ecoles primaires et RPI, 2 classes maternelles et plus

Le SNUipp 17 signale +5 à Saint Pallais sur Mer et Saint Just Luzac et demande la levée de la FC.

Pour Saint Pallais, Monsieur Rougier dit que dans ces effectifs sont comptés des élèves saisonniers.

Le SNUipp 17 signale le cas de CERCOUX ou de Gémozac et le cas du RPI des Essards Plassay où le président du SIVOS déclare ne pas avoir besoin d'une ouverture, ce qui paraît pour le moins surprenant.

Pour toutes les écoles qui nous ont contactés ou que nous avons contacté (depuis le groupe de travail école du 13 mars, du CTSD du 19 mars, jusqu'au CDEN du 5 avril) nous avons avancé des arguments contre une fermeture, une fermeture conditionnelle ou pour défendre une ouverture. Certains de nos arguments n'ont pas été entendus par le DASEN. Nous le regrettons mais continuerons de nous faire entendre à la rentrée de septembre.